

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES

LORS DE LA DEUX CENT SOIXANTE-SEIZIÈME RÉUNION

DU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'UQO

TENUE LE 19 DÉCEMBRE 2005

- * 276-CX-1206 concernant l'engagement d'une (1) préposée au service à la clientèle au Bureau du registraire et des services aux étudiants

- * 276-CX-1207 concernant les modifications au Règlement concernant la gestion des parcs de stationnement de l'Université du Québec en Outaouais

- * Les dossiers sont disponibles au Secrétariat général, sous réserve de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels (Loi 65).